

Publication électronique : le 8 Août 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTALRestriction de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D956  
au territoire de la commune de BEUGNATRE  
TRAVAUX  
de diagnostics géotechniques sur OA  
Section hors agglomération  
du 12 août 2024 au 16 août 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Considérant** la demande du 07/08/2024, par laquelle l'Entreprise GINGER, fait connaître le déroulement des travaux de diagnostics géotechniques sur OA, du 12 août 2024 au 16 août 2024 pour une durée effective d'une journée,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de diagnostics géotechniques sur OA, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D956 du PR 2+700 au PR 2+900, hors agglomération, du 12 août 2024 au 16 août 2024 pour une durée effective d'une journée, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de BEUGNATRE,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME,



